



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00706910-DE

Publié le : 02/03/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

#### Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

#### Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

#### Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

#### Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

**OBJET :** 15. Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des dépôts

Délibération n° 2023/007069

## Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	08/02/2023	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Mme la Maire à signer la convention de mécénat liant la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts dans le cadre d'un projet de création sonore dans le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

Le projet « Espace sonore, résonance et architecture » est créé par l'ensemble vocal Variation 47 composé d'une vingtaine de chanteurs-chanteuses. Il s'inscrit dans le projet scientifique et culturel du musée qui invite le public à découvrir autrement ses collections ou son architecture.

Pour ce projet, la Caisse des Dépôts souhaite apporter un soutien financier d'un montant de 2 000 €. Les modalités de ce mécénat sont définies par convention.

### I. Contexte

Depuis la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en novembre 2018, la Caisse des Dépôts (CDC) apporte régulièrement son soutien au musée en participant au financement de sa politique culturelle et de création artistique. Après avoir soutenu le projet « Opéra musée » en 2021, la CDC a accepté de s'associer au projet de création « Espace sonore, résonance et architecture » réalisé par l'ensemble vocal Variation 47 et présenté le 26 novembre 2022 au sein du musée.

Cette politique de soutien s'inscrit pleinement dans les objectifs de soutien à la création musicale mis en place par la Caisse des Dépôts.

### II. Le projet

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie propose à ses visiteurs de découvrir autrement ses collections et ses espaces à travers une approche sensible. Avec le projet « Espace sonore, résonance et architecture » proposé par l'ensemble Variation 47, ce sont vingt voix qui investissent l'espace sonore du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon depuis les différentes pièces, coursives, plans inclinés en béton et escaliers en pierre proposant ainsi une expérience exclusivement auditive, le public étant placé dans le hall du musée. Ce spectacle a été proposé plusieurs fois et notamment à 4 classes issues de quartiers prioritaires de Besançon. Il a également fait l'objet d'un travail spécifique avec des associations de déficients visuels qui ont été invités à suivre la création de Variation 47 au premier trimestre 2022-2023, à rencontrer les chanteuses et chanteurs, et à assister à une représentation inclusive le 26 novembre 2022.

Enthousiasmée par ce projet, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter son soutien financier à ce projet à hauteur de 2 000 €.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION REGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
SITE DE BESANCON

Le directeur régional adjoint

Dossier n° : A 98107 – C 108569  
Suivi par : **Anita Vacelet**  
Téléphone : 0671971326

Madame Anne VIGNOT  
Maire de la Ville de Besançon  
Représentant le Musée des Beaux-  
Arts et d'Archéologie  
2 rue Mégevand  
25034 BESANCON Cedex

Besançon, le 25 octobre 2022

### **Objet : Mécénat Caisse des Dépôts Musée des Beaux-Arts**

Madame la Maire,

Vous avez sollicité le soutien de la Caisse des Dépôts en tant que mécène du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de la ville de Besançon, pour le projet « Espace vocal résonance et architecture », programmé le 26 novembre 2022.

J'ai le plaisir de vous informer que la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, site de Besançon, apporte son soutien financier à ce projet, à hauteur de deux mille euros (2 000 €).

En contrepartie de cette subvention, La Ville de Besançon s'engage à faire figurer le logotype de la Caisse des Dépôts ou à défaut la mention suivante « avec le soutien du groupe Caisse des Dépôts » sur l'ensemble des supports de communication réalisés dans le cadre de cette programmation. Ce logo, accompagné des règles d'utilisation, vous a été transmis par e-mail.

Une épreuve papier, couleur, de chacun des supports réalisés en vue de promouvoir le projet (affiches, invitations, communiqués de presse, sites Internet...) sera soumise à l'accord préalable et écrit de la Caisse des Dépôts avant toute diffusion au public.

La Ville de Besançon s'engage à fournir à la Caisse des Dépôts **un rapport opérationnel et un bilan financier** des actions ou du projet soutenu par ce partenariat.

Je vous rappelle que le soutien de la Caisse des Dépôts est uniquement de nature financière, et que l'ensemble des actions menées dans le cadre du projet sera organisé et réalisé par la Ville de Besançon, qui en assume l'entière responsabilité.

En cas de non-réalisation du présent projet et/ou d'inexécution des obligations ci-dessus mentionnées, les sommes déjà versées seront restituées à la Caisse des Dépôts.

Pièce(s) jointe(s) : Annexe financière

Caisse des dépôts et consignations  
La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25044 Besançon  
Tramway 1/2 – arrêt : canot  
[anita.vacelet@caissedesdepots.fr](mailto:anita.vacelet@caissedesdepots.fr)

[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)  | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Station Vélocité/Auto'cité à proximité

Ce courrier tenant lieu de convention entre la Caisse des Dépôts et la Ville de Besançon, je vous prie de bien vouloir en retourner un exemplaire signé et daté par le représentant dûment habilité de l'association, après l'avoir complété de la mention « Bon pour accord », accompagné de l'annexe financière sur laquelle figurent les modalités de versement de la subvention.

Par ailleurs, dès réception du versement, la Ville de Besançon adressera à la Caisse des Dépôts un **reçu** permettant à cette dernière de bénéficier, conformément aux dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts, d'une réduction d'impôt au titre du régime du mécénat fiscal d'entreprise. Ce reçu répondra à la forme requise par la loi fiscale.

Je me réjouis du renouvellement de ce partenariat, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Besançon, le  
en 2 exemplaires originaux

Pour la Banque des Territoires,  
Groupe Caisse des Dépôts



Jean-Philippe Sarrette  
Directeur régional adjoint,

Cachet

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Paris, le 07 octobre 2022

## **ANNEXE FINANCIERE**

**N° Commande Lagon : A.98107 - C.108569**

**Raison Sociale : COMMUNE DE BESANCON**

**N° SIRET : 21250056500016**

Tout démarrage de prestations donne lieu, préalablement, à la création systématique d'un numéro de commande, qui est reporté sur l'entête de cette annexe. La réception de vos factures et appels de fonds originaux est centralisée sur une plate-forme fournisseurs dédiée, qui procède à leur enregistrement et à leur rapprochement avec le numéro de commande correspondant. Cette opération déclenche le traitement automatisé de leur paiement, hormis en cas d'anomalies (nature de prestations, prix...).

2 formats de factures sont acceptés par la Caisse des Dépôts :

**Factures papier** : les factures originales, accompagnées d'un RIB, sont transmises exclusivement à l'adresse de facturation indiquée ci-dessous, à l'exclusion de toute autre adresse :

Caisse des Dépôts  
Caisse générale - Direction de l'exécution des opérations financières  
Plateforme d'exécution des dépenses DEOFF2  
56, rue de Lille  
75007 Paris 07 SP

**Facture électronique** : le Titulaire (ou ses sous-traitants) peut transmettre ses factures et le RIB associé au format PDF à l'adresse suivante : [factureelectronique@caissedesdepots.fr](mailto:factureelectronique@caissedesdepots.fr). Conformément à l'ordonnance 2014-697 du 26/06/2014, l'obligation de transmission par facturation électronique est mise en œuvre progressivement à compter du 01/01/2017. Le Titulaire veille à respecter cette obligation à compter de la date qui lui est applicable selon les dispositions de cette ordonnance.

**Toute facture papier ou électronique ne comportant pas de numéro de commande sera retournée au Titulaire, sans règlement associé.**

Annexe à signer par les signataires du contrat :

NOM :

NOM : Jean-Philippe Sarrette  
Directeur régional adjoint

Signature :

Signature :

